Observatoire paritaire, prospectif et analytique des métiers et qualifications de la Métallurgie

CERTIFICATIONS

CQPM • Agent de maintenance de matériels de manutention / Levage

Installer - Maintenir

Installation - Maintenance

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

L'agent de maintenance de matériel de manutention / levage intervient au sein d'une équipe spécialisée, dans cadre d'actions de maintenance sur des équipements de levage (ponts, potences, portiques, grues) ou de manutention (chariots, nacelles).

Les équipements de manutention ou de levages sont soumis à réglementation (contrôles périodiques et interventions correctives, contrôles réglementaires réalisés par des organismes agréés), de ce fait les actions de maintenance font généralement l'objet de contrat de prestation ou d'intervention entre une entreprise spécialisée et une entreprise possédant des équipements de manutention ou levage ou dans le cadre de contrat de location et de maintenance (spécifiquement pour le matériel de manutention).

Dans ces contextes les interventions réalisées impliquent une vigilance importante pour l'agent qui les réalises, et sont souvent soumises à des règles strictes de sécurité (travail en hauteur, contexte d'intervention sur site client) et dans ce cadre l'agent de maintenance intervient sur des opérations de maintenance périodiques programmées ou sur des opérations d'échange standard de pièces d'usure ou de composants endommagés dans le cadre d'interventions correctives pour lesquelles il peut être amené à effectuer un pré-diagnostic.

Lors de l'intervention l'agent de maintenance procèdes à des essais de fonctionnement en présence d'une personne de l'entreprise cliente pour vérifier la présence d'un défaut de fonctionnement ou à l'issue de l'intervention pour vérifier le bon fonctionnement de l'équipement. Dans ce cadre l'agent de maintenance doit posséder ses habilitations et autorisation ou permis nécessaires à son activité.

© Tous droits réservés
Utilisation des données en libre accès sous réserve de citer la source « Observatoire de la métallurgie » pour toute diffusion

Ces essais sont accompagnés par exemple de contrôles fonctionnels de fins de courses, d'équipements de sécurité (limiteur de charge) présents sur l'équipement avant la remise en service.

A l'issue des interventions, l'agent de maintenance peut être amené à réaliser des essais fonctionnels et éventuellement prévoir des essais de remise en service.

Il (elle) doit vérifier que les conditions de sécurités requises pour son intervention (moyens d'accès au matériel, balisage de la zone d'intervention, consignations…) sont bien présentes et qu'il est équipé pour intervenir en toute sécurité (harnais de sécurité par exemple).

Il vérifie que les pièces de rechanges correspondent bien à l'équipement, certaines pièces pouvant être accompagnées d'un rapport d'épreuve ou certificat de conformité et que les outillages et moyens spécifiques (par exemple : nacelle, système de changement de câble, outillage…) sont disponibles pour l'intervention.

En présence de défaut constaté sur un équipement d'accès ou de sécurité l'agent le signale au responsable et intervient lorsque les conditions de sécurité sont réunies.

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- *La vérification, essais et tests de sécurités*
- *L'intervention, réglages et relevés techniques*

COMPÉTENCES

1) Procéder à des essais de fonctionnement sur matériel de manutention / levage

2) Vérifier le paramétrage et tests de sécurités sur matériel de manutention / levage

3) Renseigner et transmettre des informations liées à des essais et tests

4) Identifier l'origine d'un dysfonctionnement

© Tous droits réservés
Utilisation des données en libre accès sous réserve de citer la source « Observatoire de la métallurgie » pour toute diffusion

5) Remplacer un composant ou sous ensemble standard (pièces d'usures et sous-ensemble accessible)

6) Procéder à des réglages simples

7) Effectuer des opérations de maintenance programmées (surveillance, relevés)

LES MÉTIERS LIÉS

- Opérateur / Opératrice d'installation ou maintenance industrielle

---

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution profesionnelle : Pôle emploi, APEC…

> Identification

Niveau : 3
N° Cert. : 2006 0254 R
État : Active

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- POE (Individuelle/collective)
- CPF

© Tous droits réservés
Utilisation des données en libre accès sous réserve de citer la source « Observatoire de la métallurgie » pour toute diffusion